



Concours du Mois de la Francophonie 2021

1. Description et durée du concours

Le concours du Mois de la Francophonie 2021 est accessible sur le site Internet du Centre de la francophonie des Amériques www.francophoniedesameriques.com. Il est organisé par le Centre de la francophonie des Amériques (ci-après appelé le « Centre ») et se déroule du 2 au 31 mars 2021, 23 h 59 (HAE). Les bureaux du Centre sont situés à l'adresse suivante :

Centre de la francophonie des Amériques
2, côte de la Fabrique
C.P. 110, succ. Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4M8, Canada

2. Admissibilité

Les personnes qui remplissent les conditions suivantes peuvent participer au concours :

- 2.1 Résider sur le territoire des Amériques;
- 2.2 Être âgé de 18 ans et plus.

Les employés du Centre ainsi que leur famille immédiate ne sont pas admissibles au concours.

3. Critères de participation

3.1 Aucuns frais d'inscription ou aucun achat ne sont requis pour participer au concours;

3.2 Pour participer au concours, la personne admissible doit :

- 3.2.1 Remplir tous les champs du formulaire d'inscription en ligne;
- 3.2.2 Répondre à la question en lien avec le balado *On est 33 millions*;
- 3.2.3 Soumettre son bulletin de participation rempli;
- 3.2.4 Répondre au courriel du Centre qui lui demande de confirmer sa participation au concours;

3.3 Un formulaire de participation reçu par le Centre par personne est autorisé durant la période du 2 au 31 mars 2021. L'identité du participant sera validée lors du tirage. Le participant ne peut créer de fausses identités, ni usurper l'identité d'une personne physique ou morale, ni déclarer de manière fausse ou trompeuse une affiliation avec une personne physique ou morale.

4. Description du prix

La personne gagnante se méritera le prix suivant :

- Un iPad (10,2 pouces / 128 Go) et une stylo numérique (valeur approximative de 600 \$ CA).

- Si la personne est membre du Centre de la francophonie des Amériques au moment du tirage le 2 avril 2021 à 11 h, elle se méritera EN PLUS un clavier portatif d'une valeur approximative de 200 \$ CA.
- Si la personne n'est pas membre du Centre au moment de sa participation au concours et qu'elle souhaite le devenir avant le 31 mars 2021, elle peut remplir le formulaire d'adhésion sur le site Internet francophoniedesameriques.com. Elle devra avoir répondu au courriel du Centre de la francophonie des Amériques qui lui demande de confirmer son adhésion avant le tirage.

5. Règles d'utilisation du prix

- 5.1 Le Centre prévoit remettre son prix au gagnant peu importe où il réside dans les Amériques;
- 5.2 Le Centre se réserve le droit de modifier le prix, advenant le cas qu'il ne puisse être récupéré par le gagnant.

6. Attribution du prix

Le gagnant sera déterminé par le Centre par tirage au sort parmi l'ensemble des participations admissibles. Ce tirage sera effectué le 2 avril 2021, à 11 h (HAE). Pour gagner, la personne devra avoir répondu aux critères de participation énoncés au point 3.

Le gagnant sera contacté par courriel (message privé) par le Centre à partir de l'adresse courriel info@francophoniedesameriques.com. Pour réclamer son prix, il devra confirmer réception du courriel dans les quarante-huit (48) heures suivant l'envoi du courriel par le Centre.

Si le gagnant n'a pas confirmé réception du courriel pour recevoir son prix dans le temps requis, un nouveau tirage sera effectué et la même règle de vérification s'applique. Cette façon de procéder pourra se répéter jusqu'à l'attribution du prix à un gagnant admissible.

7. Autorisation

Le gagnant consent à ce que le Centre utilise son nom, son lieu de résidence (ville, province et pays), sa photographie, son image, sa voix, la description de son prix et toute déclaration relative au concours à des fins promotionnelles, sans aucune forme de rémunération ni compensation supplémentaire.

8. Publication du nom du gagnant

Le gagnant sera dévoilé le 10 avril 2021, 14 h (HAE) sur le site Internet (www.francophoniedesameriques.com) et les réseaux sociaux du Centre.

9. Disqualification

Le Centre se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne si elle participe ou tente de participer au présent concours en utilisant un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants. Cette personne pourrait être livrée aux autorités judiciaires compétentes.

10. Confidentialité

Le Centre s'engage à traiter de façon confidentielle les renseignements personnels recueillis auprès des participants et à ne pas les divulguer à d'autres établissements, partenaires, organismes privés ou entreprises commerciales.

11. Règlement du concours

- 11.1 La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement que le Centre se charge d'appliquer;
- 11.2 Le Centre se réserve le droit de réviser le présent règlement pour clarifier certaines règles au besoin.

Centre de la francophonie des Amériques
Février 2021